



Le Petit Bavard

Saint-Sulpice-de-Pommeray

Rassemblement des Saint-Sulpice de France



Les 15 et 16 Mai 2010
à Longeville-sur-Mer en Vendée
au centre de vacances « Azureva »

Faisons un bref historique de ces rassemblements.

Nous devons ces rencontres à Annick Tusseau, Présidente de l'Association «St Sulpice au Rendez-vous», qui organisa le 1^{er} rassemblement en 1997 et où les premiers liens se sont créés. Difficile de ne pas avoir envie de se revoir. Un chant de circonstance a d'ailleurs été créé.

- ◆ 1997 St-Sulpice-des-Landes en Loire-Atlantique
- ◆ 1998 St-Sulpice-de-Roumagnac en Dordogne
- ◆ 1999 St-Sulpice-et-Cameyrac en Gironde
- ◆ 2000 St-Sulpice-Laurière en Haute-Vienne
- ◆ **2001 St-Sulpice-de-Pommeray en Loir-et-Cher**
- ◆ 2002 St-Sulpice-de-Royan en Charente-Maritime
- ◆ 2003 St-Sulpice-des-Landes en Loire-Atlantique
- ◆ 2004 St-Sulpice-des-Landes en Ille-et-Vilaine
- ◆ 2006 Ile d'Oléron en Charente-Maritime, centre de vacances « Azureva »
- ◆ 2007 St-Sulpice-la-Pointe dans le Tarn
- ◆ 2008 Murol dans le Puy-de-Dôme, centre de vacances « Azureva »
- ◆ 2009 St-Sulpice-la-Pointe dans le Tarn



En 2011, le rassemblement est prévu à St-Sulpice-des-Rivoires dans l'Isère.

Vous trouverez ci-dessous la fiche d'inscription. Pour une bonne organisation **nous regroupons à la mairie** toutes les inscriptions qui seront transmises globalement.

Déposez votre inscription et votre chèque au plus tard le 15 janvier 2010.

Coût du séjour : 65 €/personne, comprenant les repas du samedi midi et soir, le petit déjeuner et le repas du dimanche midi (supplément de 11€ pour une chambre particulière). Le programme n'est pas établi à ce jour.

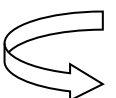
Rassemblement des Saint-Sulpice de France

Nom - Prénom Age

Adresse

Nombre de personnes x 65€ = €

Merci de joindre un chèque à l'ordre de St Sulpice Rassemblement



Salon de Juin : exposition de photographes amateurs



Devant le succès rencontré en 2009 par le salon de Juin proposant une exposition d'artistes locaux à la bibliothèque, nous avons décidé de pérenniser cette manifestation qui aura pour thème cette année la **photographie humoristique ou insolite**.

Nous faisons donc appel à tous les amateurs désireux d'exposer leurs œuvres (5 photographies maximum par personne). Durant cette exposition, aucune vente n'est prévue, toutefois les coordonnées de chaque artiste seront affichées.

L'exposition sera ouverte au public à partir du **samedi 12 juin** dans le cadre de la fête au village ainsi qu'aux heures et jours habituels d'ouverture de la bibliothèque et ce jusqu'à sa fermeture le 9 juillet.

Pour tout renseignement, contacter :

M. GALLIOZ : 02.54.43.24.10

C. DESSITE : 02.54.43.61.98



Le recensement, chacun de nous y trouve son compte.

Toute la population de Saint-Sulpice-de-Pommeray sera recensée entre le 21 janvier et le 20 février 2010.

L'enquête de recensement, maintenant annuelle, permet d'obtenir des informations plus fiables et plus récentes. Vos élus peuvent alors mieux adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins. Le recensement repose sur un partenariat étroit entre les communes et l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Saint-Sulpice-de-Pommeray, comme toutes les communes de moins de 10 000 habitants, fait l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de sa population. Notre commune est recensée en 2010.

Un des trois agents recenseurs (Irka THEBAUT, Isabelle VARET et Sylvie PAYNEAU) identifiable par une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire, se rendra à votre domicile à partir du jeudi 21 janvier 2010.

Il vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé et une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

En cas d'absence, vous pouvez soit confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin, à charge pour lui de les transmettre à l'agent recenseur, soit les retourner à la mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Les questionnaires doivent être remis à l'agent recenseur ou retournés à la mairie ou à l'Insee au plus tard le samedi 20 février 2010.

Votre réponse est importante. La qualité du recensement en découle. Participer au recensement est un acte civique mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 02 54 52 58 00.

Si vous devez vous absenter durant la période de recensement, veuillez prendre contact avec le secrétariat de mairie.

Vous pouvez consulter les résultats du recensement sur le site www.insee.fr.